



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 045-2023 - VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DU
STATIONNEMENT : Journée « Place de l'Emploi et de la Formation » le 09 juin 2023 »

Le Maire d'Ydes,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;

Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande de CATM Events en date du 24 mai 2023.

Considérant qu'en raison de l'organisation de la **Journée « Place de l'Emploi et de la Formation » sur le parking du Centre Socio-Culturel**, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du **jeudi 08 juin 2023 à 20 heures au vendredi 09 juin 2023 à 20 heures**, le stationnement sera interdit sur le parking du Centre Socio-Culturel et sera exclusivement réservé pour la **Journée « Place de l'Emploi et de la Formation »**

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation correspondante sera mise en place et maintenue par les soins de l'organisateur.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Ydes.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes,
 - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes,
 - Monsieur Norbert GRUFFAT BRENIER , CATM Events
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Ydes, le 24 mai 2023

Le Maire,

Afain DELAGE



Journée « Place de l'Emploi et de la Formation »

